



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 19 juin 2012

Participants : S. NOEL - M. GUFFON-LOOS - C. HENON – C. MAISTRE – MP. MARTIN –E. PRICOT - A. ROUX – C. ROUX – L. TESSIER

Excusé : Ph. GARCIN – Donne pouvoir à L. TESSIER

Secrétaire de séance : C. HENON

Début de la séance : 19 H 30

1- Vote des subventions aux associations

Les associations suivantes ont déposées une demande de subvention. Les montants ont été accordés sur la base des subventions octroyées en 2011 et sur les besoins exprimés par chacune d'entre elles.

- Echo de La Fley : 200 euros
- Gym détente : 150 euros
- Anciens combattants : 250 euros + 100 euros au titre du Souvenir Français
- Lou ptious : 1200 euros
- Ski club : 500 euros
- Haut des fayards : 400 euros
- Bibliothèque : 720.00 euros
- La Gypaète : 500 euros

Les autres associations du village n'ont pas fait de demande de subvention.

Des demandes émanant d'associations étrangères à la commune ont été déposées. Le conseil municipal dans son unanimité décide de ne pas donner une suite favorable à ses demandes.

2 - Avenant à l'acte constitutif à la régie d'avance

La régie d'avance est un système en lien avec la trésorerie qui permet l'acquisition de petit matériel pour la garderie, évitant ainsi au régisseur de la garderie de devoir faire des avances pour ces opérations sur ces deniers personnels. Certaines menues dépenses engagées dernièrement n'ayant pu être payées par le biais de cette régie d'avance, le Conseil Municipal décide de compléter la liste des dépenses pouvant faire l'objet de ces remboursements en insérant un avenant à l'acte constitutif à la régie d'avance. Cet avenant est adopté à l'unanimité.

3 - Tarif des ordures ménagères

Le tarif actuel est de 150 euros par an et par foyer. Au vue des coûts engendrés par la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif, il est décidé à l'unanimité de ne pas augmenter le tarif des ordures ménagères.

Une réflexion va être lancée pour améliorer la collecte des déchets verts et des encombrants, source de pollution sur plusieurs sites de la commune. Une partie de l'excédent apporté par les recettes des ordures ménagères sera investie dans cette opération.

4 - Questions diverses :

- Monsieur Philippe Garcin est nommé représentant de la commune au sein du syndicat mixte de développement du centre hospitalier alpes Léman en remplacement de Monsieur Fernand REMARK, démissionnaire.

- Une demande de dérogation a été déposée pour la scolarisation de deux enfants de la commune sur la commune de Scionzier. Conformément à sa politique de préservation de l'école, le conseil municipal émet à l'unanimité un avis défavorable à cette requête.
- Le conseil municipal est saisi par la trésorerie pour donner son accord sur la suppression dans les comptes communaux de 5 dettes irrécouvrables représentant un montant de 137.56 euros pour le budget général et de 215 euros pour les remontées mécaniques. Le conseil donne son accord à l'unanimité.
- Trois décisions modificatives budgétaires sont à prendre pour régulariser deux erreurs d'imputation et un montant erroné. Ces jeux d'écritures n'ayant pas d'influence sur le budget communal (s'agissant de simples écritures comptables) le conseil donne quitus à Madame le Maire pour faire procéder à ces modifications.
- Le Restaurant « le Bon Accueil » a adressé une demande au Conseil Municipal afin de pouvoir organiser des soirées en extérieur les vendredis et samedis soirs durant l'été. Soucieux d'agir en accord avec les arrêtés préfectoraux en vigueur, et dans le but de préserver la sérénité des lieux, Madame le Maire prendra contact avec les services de l'Etat avant de donner une suite à cette requête.
- Forêt : La vente des coupes sur les parcelles 3, 55 et 61 aura lieu le 28 juin. Par ailleurs, soucieuse de pérenniser une opération appréciée par les nancherots, la municipalité met en vente par soumission cachetée dix lots de fayards avec un prix de retrait de 30 euros par m3. La société Ecoforet va débiter des travaux de dépressage dans la parcelle 54. Les travaux sur la route de Vormy commenceront courant juillet, selon accord de l'ONF. Les travaux de dégagement des alpages du Pare devraient commencer courant septembre, selon validation par les services de la DDT.
- Voierie : des travaux d'entretien d'enrobés sur les voieries communales vont être entrepris courant juillet. Emmanuel Pricot précise que tout ne pourra être fait cette année, mais que petit à petit, les routes seront toutes refaites.
- Un recensement des plantes invasives a été réalisé sur la commune, et la commune remercie les quatre personnes qui se sont joint à Emmanuel Pricot pour ce travail. Les données sur le développement de ces plantes seront communiquées ultérieurement.
- Le conseil municipal tient à remercier très chaleureusement les personnes qui se sont impliquées dans les travaux d'entretien et d'embellissement de notre commune, que ce soit pour le fleurissement, ou pour l'entretien du chemin des Péchets.

Fin de séance à 23 H 30.